

6^e RENCONTRES NATIONALES ÉNERGIE & TERRITOIRES RURAUX 28 - 29 - 30 SEPT. 2016 Vers des territoires à énergie positive

Synthèse de l'atelier 3

RÉSEAUX DE CHALEUR

Généraliser l'accès à la chaleur renouvelable par les réseaux de chaleur

Responsable de l'atelier et de la restitution :

David LEICHER, Responsable du service
Réseaux d'énergie, AMORCE
dleicher@amorce.asso.fr
04 72 74 09 77

Intervenants :

Jean-Louis CURRET, Président de la
communauté de communes de Vic-Montaner
Véronique BUISSON-BOURNAT, Directrice de la
Régie bois d'Embrun
Bernard TISSOT, Responsable Etudes
Développement Travaux, Syded du Lot

Problématiques travaillées en 4 chantiers :

1. Quels nouveaux leviers de développement des réseaux de chaleur bois ?

Un groupe a réfléchi aux leviers qu'il faudrait activer pour développer plus de réseaux de chaleur bois. L'augmentation des aides pour le développement de projets en milieu rural est évoquée est notamment l'assouplissement de la règle de la densité linéaire (>1,5MWh/ml) qui ne prend pas en compte les retombées positives sur les territoires (création d'emploi, réduction de la facture énergétique, confort des usagers, etc.). Il est également souhaité que le fonds chaleur puisse financer la rénovation des réseaux de chaleur. L'augmentation plus rapide du prix des énergies fossiles est également appuyée.

Au niveau local, la création d'une filière bois locale devrait faciliter l'émergence de projet pérennes. Il est également suggéré de rechercher les sources de chaleur fatale qui pourraient alimenter un réseau de chaleur à coût réduit. La volonté des acteurs à se raccorder au réseau de chaleur est évidemment mise en avant, de même que la volonté politique de monter le projet. La mutualisation des expériences est appréciée. Enfin, il est proposé d'affecter une partie des recettes issues de la vente de chaleur à l'investissement dans les EnR ou la maîtrise de la demande en énergie.

2. Quel rôle pour les collectivités dans le développement et la gouvernance des réseaux de chaleur ?

Les retours d'expérience ont montré que différents types de collectivité pouvaient porter le développement des réseaux de chaleur et que leur gouvernance pouvait s'organiser de manière différente. Ce chantier a amené plus de questions que de réponses, ce qui illustre la nécessité des différents échelons de collectivité de s'interroger sur leur rôle et leur implication dans le développement des réseaux de chaleur.

Les communes sont les premières à avoir la compétence de création et d'exploitation des réseaux de chaleur. Elles peuvent transférer cette compétence à une Communauté de commune, une agglomération ou un syndicat. L'échelon intercommunal semble être pertinent pour développer des projets petits à moyens qui ne pourraient voir le jour au sein de certaines communes, faute de ne pouvoir développer en interne la compétence suffisante. La question se pose également du rôle que peuvent jouer ces collectivités et les autres dans les études relatives aux réseaux de chaleur : schéma directeur, évaluation du potentiel EnR et des besoins de chaleur, analyse prospective du territoire.

Enfin, il est souligné que les nouveaux PCAET devront intégrer le schéma directeur du réseau le cas échéant. Tous les EPCI de plus de 20 000 habitants qui ont un réseau de chaleur devront donc s'interroger sur les possibilités de (re)développement de leur réseau. Il est souligné toutefois qu'il manque une telle démarche pour les collectivités de plus de 20 000 habitants n'ayant aucun réseau de chaleur.

3. Comment concilier développement des réseaux de chaleur et amélioration énergétique des bâtiments ?

La politique énergétique d'une collectivité ne doit pas reposer uniquement sur la production d'énergie renouvelable ou uniquement l'amélioration énergétique des bâtiments. Les deux démarches doivent être mise en œuvre. Mais les deux sont-elles compatibles ? Cette problématique est posée car la baisse des consommations des abonnés du réseau de chaleur pourrait rompre l'équilibre économique du réseau de chaleur. Cela pourrait pousser à augmenter le tarif d'utilisation du réseau pour compenser la perte de recette liée à la baisse de consommation et à la baisse des puissances souscrites (un abonné peut demander dans certaines conditions la baisse de sa puissance souscrite s'il a mis en œuvre des travaux de rénovation thermique de son bâtiment). La question s'est posée de savoir dans quel ordre une collectivité devrait procéder. Faut-il commencer par la rénovation thermique des bâtiments, pour ensuite construire un réseau de chaleur dimensionné pour ces nouveaux besoins ?

Les échanges montrent qu'il est en fait difficile de dissocier les démarches dans le temps, les deux étant des démarches de long terme (plusieurs dizaines d'années). Les deux démarches peuvent être parfaitement compatibles dès lors que la baisse des consommations est anticipée dans la vie du réseau. Ainsi les collectivités propriétaires d'un réseau de chaleur peuvent s'appuyer sur une démarche prospective de développement de leur réseau de chaleur. C'est le principe du « schéma directeur » qui sur la base d'un diagnostic du réseau, des potentiels d'énergies renouvelables ou de récupération, de l'évolution des besoins du territoire (démographie, construction, démolition, rénovation thermique) élabore un plan de développement du réseau à l'horizon de 15 ans. L'anticipation de la baisse de consommation de certains abonnés peut permettre de prévoir le raccordement de nouveaux abonnés pour compenser la baisse de consommation. Ce schéma directeur est obligatoire pour tous les réseaux publics avant 2019. L'ADEME peut

contribuer jusqu'à hauteur de 70% au financement de ces études, dès lors qu'elles suivent le référentiel AMORCE-ADEME de 2015.

De même, la création d'un nouveau réseau doit prendre en compte les évolutions possibles de consommation liées à de futurs travaux de rénovation. La coordination entre les services des collectivités (énergie, urbanisme, logement, voirie) et entre les acteurs du territoire (bailleurs, associations, énergéticiens, etc.) est alors essentielle.

Cette anticipation est d'autant plus importante si le réseau se crée dans un environnement qui ne permettra pas ensuite sa densification ou son extension (contrainte topologique, territoire réduit). Par ailleurs, le passage en basse température (de 90°C à 70°C en départ par exemple) d'un réseau existant est évoqué pour permettre d'en réduire les pertes et donc les coûts. De telles démarches existent déjà mais nécessitent que l'ensemble des bâtiments raccordés voient leurs besoins en terme de niveau de température d'entrée baisser au même niveau. Il est également possible de raccorder des bâtiments neufs ou rénovés au retour du réseau de chaleur pour en optimiser le fonctionnement.

4. L'approvisionnement bois des réseaux de chaleur

Ce chantier s'est intéressé aux conditions d'approvisionnement bois d'un réseau de chaleur réussi. L'importance de la contractualisation a été tout d'abord soulignée. Elle doit permettre le contrôle de la qualité du combustible (taux de poussière, humidité), de même que de l'origine du bois et le rayon d'approvisionnement de la plateforme bois. Il a ensuite été affirmé l'importance d'un réseau de chaleur sur la valorisation de ressources locales, parmi lesquelles le bois d'élagage et les bois de haies et de bocages. La planification des débouchés de la filière bois locale est également importante pour garder le bois produit sur le territoire pour une valorisation locale. De plus, la nécessité d'une capacité de séchage suffisante a été rappelée. Elle doit être en adéquation avec le type de chaudière. Sur ce point, l'intérêt des grandes chaudières a été reconnu pour permettre l'utilisation de combustible moins homogène dans sa qualité. Enfin, l'accompagnement des différents producteurs a été proposée (bûcherons, ONF, scieurs) pour structurer au mieux la filière.